



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Partir au Canada

Petit carnet pratique

- **Passeport** : Faites la demande d'un passeport à la commune.
- **Visas** : Pour les séjours touristiques ou d'affaires, il faut une autorisation de voyage électronique AVE/eTA (7CAD\$) obligatoire pour une entrée sur le territoire par avion (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>). Pour étudier au Canada, il faut un permis d'études (l'eTA/AVE est accordée automatiquement), sauf si c'est pour apprendre l'anglais ou le français pour une période de moins de 6 mois, ou pour travailler (Visa vacances travail). Pour étudier au Québec, il faut, en plus, un Certificat d'acceptation du Québec. Pour travailler, il faut un

visa pour un séjour de plus de 90 jours.

Vous devez [fournir vos données biométriques](#) (empreintes digitales + photo) tous les 10 ans.

- **Examen médical** : En fonction de la durée du séjour (plus de six mois) ou de la profession exercée, un examen médical est demandé par un médecin agréé (<http://www.cic.gc.ca/pp-md/liste-md.aspx>) par le Canada.
- **Langues** : Les 2 langues officielles sont l'anglais et le français (principalement au Québec).
- **Argent** : Le dollar canadien est au taux de 1 CAD\$=0,76603€ (1€ = 1,3052CAD\$). Ce taux de change (juillet 2022) peut être suivi via le site suivant : <https://www.boursorama.com/bourse/devises/convertisseur-devises/dollarcanadien-euro>

Comptez 0,17€ pour une communication téléphonique locale, 12€ à 30€ pour un repas au restaurant, 9€ à 12€ pour une place de cinéma.

Au Canada il est d'usage de laisser un pourboire de 15 à 20% dans l'horeca, chez le coiffeur, au taximen, au pompiste ou au livreur. Les taxes (fédérales et provinciales) sur vos achats ne sont généralement pas comprises dans le prix (5 à 15% plus élevé que celui indiqué sur l'étiquette). Les prix canadiens qui sont affichés ne correspondent donc pas aux prix réels.

- **Logement** : En été, le moyen le moins cher pour voyager, c'est le camping (11 à 35€/nuit). Vous trouverez des maisons d'hôtes ou des auberges de jeunesse à des prix abordables (10 à 50€/nuit) (www.aubergesdejeunesse.com). Pour un logement à long terme, il y a de nombreux sites d'offres. Les loyers varient en fonction du nombre de pièces, pas en fonction des m2 (± 275 à 1.500€/mois). La colocation est une alternative pour réduire les frais (170€ à 500€/mois). Séjourner en famille d'accueil coûte entre 300€ et 650€/mois et loger en résidence universitaire entre 2100€ à 5200€/année scolaire.
- **Soins de santé** : Les établissements post-secondaires au

Canada proposent des régimes d'assurance médicale aux étudiants étrangers. Dans certaines provinces, les étudiants peuvent bénéficier de la couverture santé, sinon il vous faudra une assurance privée.

- **Transports** : Le train et l'avion sont chers. Privilégiez le bus ou la voiture (on roule à droite, il faut un permis international). Au Québec, il existe un bon service de covoiturage : [Amigo Express](#).
- N'oubliez pas un adaptateur de prise de courant (110 volts au Canada) pour utiliser votre ordinateur ou votre smartphone !

Etudier au Canada

Quel type de visa faut-il ?

- Un passeport suffit pour le séjour linguistique de moins de 6 mois. Si vous suivez des études pendant plus de 6 mois, vous devrez obtenir le permis d'études. Pour l'obtenir, vous devez d'abord être accepté dans une école ou une université canadienne. La demande peut se faire en ligne : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-comment.asp>.
- Vous devrez également obtenir une AVE (autorisation de voyage électronique – <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>) pour voyager vers ou à l'intérieur du Canada.
- Si vous comptez étudier au Québec, il faut obtenir au préalable le CAQ qui est le Certificat d'Acceptation du Québec <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca>. Pour commencer ses études en septembre, il faut commencer ses démarches en décembre.
De plus, il est obligatoire d'être couvert par une assurance maladie et hospitalisation valide pour la

durée entière de votre séjour d'études au Québec.

Suivre des cours d'anglais, est-ce possible ?

De nombreuses écoles de langues vous permettent de suivre des cours d'anglais dans la partie anglophone du pays. En Belgique, différents organismes proposent des [séjours linguistiques](#)

- **A quelles conditions ?** La plupart des séjours linguistiques sont accessibles à partir de 15 ans mais certains séjours « juniors » le sont à partir de 9 ans. Un passeport suffit pour le séjour linguistique de moins de 6 mois. L'assurance médicale est comprise dans l'inscription.
- **Comment trouver une école ?** De nombreuses agences de séjours linguistiques sont en contact avec des écoles de langues sur place et proposent des séjours avec cours ou des packages (anglais standard ou intensif ou business ou anglais + Seasonal Multi-Activity ou anglais + Ski/Snowboard ou cours IELTS ou cours Cambridge ou préparation TOEFL ou TOEIC + logement en famille d'accueil).
- **Combien cela coûte-t-il ?** Tout dépend du nombre d'heures de cours d'anglais que vous avez par semaine. Cela peut coûter jusqu'à 5000€ pour 12 semaines (comprenant le logement et les repas). Les personnes domiciliées en Région wallonne peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du [plan Langues](#).

Suivre une année secondaire au Canada, est-ce réalisable ?

Oui, vous pouvez fréquenter une école secondaire locale (*High School*) pendant un semestre ou une année scolaire complète avec l'accord de votre école secondaire en Belgique.

Renseignez-vous aussi sur le Programme Expedis. Prenez contact avec le Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'à votre retour, vous soyez sûr de pouvoir réintégrer le système scolaire sans problème. Vous pouvez aussi partir une fois votre diplôme secondaire obtenu pour réaliser une septième année. Des organismes peuvent vous aider dans votre démarche.

- **Comment s'organise l'enseignement secondaire ?** L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin. Le système scolaire varie d'une province à l'autre, l'école secondaire (*High School*) s'étale sur une période de 5, 6 ou 7 ans et mène à l'université, au collège ou, dans la province de Québec, au Cégep (Collège d'Enseignement Général et Professionnel), qui consiste en deux années d'enseignement général préuniversitaire ou en trois années de formation technique. Les étudiants internationaux peuvent suivre des cours intensifs d'anglais ou de français ou bien un programme intégrant des cours généraux et des cours d'anglais ou de français. Pour ceux qui ont un excellent niveau d'anglais ou de français, il existe des programmes de cours généraux qui permettent d'obtenir un diplôme d'études secondaires.
- **A quelles conditions ?** Pour suivre une année secondaire au Canada, Il faut avoir au minimum 14 ans et une bonne pratique de l'anglais.
- **Comment trouver une école ?** Plusieurs organismes de [séjours linguistiques](#) proposent des programmes d'année scolaire à l'étranger. Le site « Etudier au Canada » www.educanada.ca donne des informations complètes sur le système scolaire et les adresses des écoles.
- **Combien cela coûte-t-il ?** Les frais de scolarité se situent entre 5000€ et 10000€/an. Et par l'intermédiaire d'un organisme belge, cela va coûter au minimum 10000€/semestre. Les personnes domiciliées en Région

wallonne peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du [plan Langues](#).

Faire des études supérieures au Canada, est-ce envisageable ?

La qualité de l'enseignement canadien est reconnue. Il faut avoir un bon niveau d'anglais si vous étudiez dans l'enseignement anglophone, le TOEFL ou l'IELTS sont les tests les plus souvent demandés.

- **Comment s'organise l'enseignement supérieur ?** Il y a 2 secteurs d'enseignement supérieur ou enseignement post-secondaire : le système universitaire, qui comprend plus de 90 établissements et le système collégial, avec plus de 200 institutions. Le système collégial propose des études courtes à orientation professionnelle ou de préparation à l'université, tandis que le système universitaire prépare à des études plus longues, sanctionnées par des grades, comme le Baccalauréat (3 ou 4 ans). L'année universitaire (septembre à avril) canadienne est divisée en 2 semestres de 16 semaines, de septembre à décembre (session d'automne) et de janvier à avril (session d'hiver). La plupart des étudiants commencent leurs études début septembre. A la session d'hiver et pendant l'été (session intensive), tous les programmes ne sont pas forcément proposés.
- **A quelles conditions ?** Si vous partez en « indépendant », il faut savoir que les universités ont leurs propres règles d'admission par province. De manière générale, pour y être admis, il faut avoir réussi l'équivalent d'un programme secondaire canadien, donc avoir au minimum un CESS. Les demandes doivent être adressées aux universités choisies dès novembre ou janvier précédant l'année scolaire. Si vous souhaitez partir dans le système d'échange, sachez que plusieurs universités belges ont des accords d'échanges avec des universités

canadiennes.

- **Comment trouver une université ou un collège ?** Sur le site de l'Association des universités au Canada <http://www.univcan.ca/universities/member-universities/>, sont répertoriés les universités et sur le site de l'Association des collèges www.collegesinstitutes.ca/fr/, les différents collèges.
- **Combien ça coûte ?** Les frais de scolarité pour les étudiants étrangers varient selon le programme, le cycle d'études, l'établissement et la province. Ils peuvent aller de 1500€ à 20000€/an : une fois admis à un programme d'études, vous devez vous inscrire à un certain nombre de cours. Un accord entre le Canada et la Belgique prévoit un quota d'étudiants belges pouvant être exonérés des frais d'inscriptions pour étudiants étrangers. Si vous partez dans le cadre d'un échange entre universités, une bourse vous sera accordée et les frais seront moins élevés.

Travailler au Canada

Quelles sont les conditions pour exercer un job ?

Les étudiants internationaux, ayant obtenu un permis d'études peuvent travailler sur campus sans permis de travail et hors campus avec ou sans permis selon les situations. Les étudiants inscrits dans le cadre d'un programme d'échange ne peuvent pas travailler.

Comment voyager et travailler au Canada ?

Vous avez la possibilité de vous expatrier pendant un an à la découverte d'un pays étranger, sur les plans culturels et professionnels. Un accord entre la Belgique et le Canada appelé « Expérience internationale Canada-EIC » vous donne

cette opportunité. Avec ce visa vacances-travail, vous pouvez travailler dans différents domaines tout en voyageant partout au Canada (plus d'informations sur <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html>).

▪ **Quel type de visa faut-il ?**

– Expérience internationale Canada – *Working Holiday* : c'est un visa temporaire, il est valable un an. Il faut avoir entre 18 et 30 ans et ne faut pas avoir déjà participé au PVT. Cela coûte 156CAD\$ (+/-119€) pour les frais de participation et 100CAD\$ (+/-76€) pour le permis de travail. La demande est non renouvelable. Vous pouvez vérifier les prix sur la page suivante : <https://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/resultat.asp?countrySelect=BE&lob=iec>

Attention les places permettant d'obtenir le PVT sont limitées pour la Belgique à 750 places chaque année. Les informations pour la saison 2022 sont disponibles sur le site

www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/selection.asp. Le délai pour l'obtenir est de 8 semaines.

▪ **A quelles conditions ?** Il faut avoir entre 18 et 30 ans, la raison principale doit être le tourisme, il faut un passeport valide, être ressortissant belge, disposer d'une assurance maladie/voyage, avoir au moins 2500CAD\$ (\pm 1915€) pour vos dépenses au Canada, disposer d'un billet aller-retour ou démontrer que vous aurez suffisamment d'argent pour vous acheter un billet retour et ne pas être accompagné de personnes à charge. Il faut se rendre sur le site de l'ambassade pour introduire une demande d'admissibilité et choisir un bassin d'EIC. Si le jeune est tiré au sort, il recevra une invitation pour poursuivre la procédure de demande de PVT. Un permis de travail spécifique au PVT lui sera remis à son arrivée par le service de l'immigration de l'aéroport canadienne.

- **Comment trouver un travail avec le PVT ?** Différents secteurs ne demandant pas de responsabilités à trop long terme engagent : tourisme, hôtellerie, restauration, vente, nouvelles technologies, finance, comptabilité, marketing, secteur du bâtiment, cueillette dans les fermes, etc. Plusieurs agences de séjours linguistiques proposent des packs PVT : cours de langues, aide à la recherche de job.
- **Est-ce possible de suivre des cours de langue avec le PVT ?** Oui, les cours de langues sont autorisés pendant 6 mois maximum mais n'oubliez pas que le PVT est principalement un visa de vacances.

Expérience en milieu professionnel au Québec.

Avec la bourse du programme Tremplin Job Québec du Bureau International Jeunesse www.lebij.be, les jeunes entre 18 et 35 ans peuvent partir au Québec pour vivre une expérience en milieu professionnel liée au parcours académique. Le BIJ intervient jusqu'à 1000€/transport et 150€/semaine pour un maximum de 12 semaines. L'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse (OQWBJ) organisme bilatéral entre le Québec et la FWB fait partie du BIJ.

Travailler à long terme au Canada, est-ce possible ?

Si vous souhaitez travailler à long terme au Canada, vous trouverez sur le site «Travailler au Canada» www.guichetemplois.gc.ca de nombreuses informations sur l'équivalence de votre profession au Canada, sur les perspectives d'emploi dans votre secteur et des conseils pour rédiger un C.V. Les principaux secteurs ayant de nombreux débouchés sont l'enseignement, la santé, les technologies de l'information, les sciences, les affaires. Les salaires varient en fonction des provinces et des postes occupés. Le

montant du salaire minimum légal dépend des provinces et se situe entre 11,80CAD\$/h (9,04€) et 16CAD\$/h (12,25€). La durée légale du travail est de 40h. Lorsque vous aurez trouvé un emploi, vous pourrez obtenir un permis de travail.

- **A quelles conditions ?** Pour travailler temporairement au Canada, vous devez obtenir un permis de travail : votre employeur doit introduire la demande et prouver qu'il s'agit d'un métier en pénurie. Ce n'est donc pas facile à obtenir. Vous pouvez aussi immigrer en tant que « travailleur qualifié ».

MAJ 2022



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Etudier ou travailler à

L'étranger, ça se prépare !

Vous avez envie de partir à l'étranger, d'apprendre une langue, de faire un job, de travailler ou d'avoir une première expérience professionnelle ? ...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Partir, oui mais pour quoi faire?

Perfectionner une langue étrangère, suivre des études à l'étranger, chantiers internationaux, Corps européen de solidarité, travail au pair, job, échange win-win, programme vacances travail, travailler à l'étranger, coopération au développement...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Partir en Australie

Petit carnet pratique

- **Passeport** : Faites la demande d'un passeport à votre commune.
- **Visas** : Un visa est aussi nécessaire. Ils sont différents si vous partez pour étudier ou faire du tourisme (*Student Visa* ou *Visitor Visa* ou *ETA* ou *Visitor Visa*) ou pour travailler (Visa vacances travail ou visa de travail). Vous pouvez faire la demande sur le site du Gouvernement australien www.homeaffairs.gov.au ou <https://online.immi.gov.au> (l'[Ambassade d'Australie en Belgique](#) n'a pas de Service Visas).
- **Argent** : Le dollar australien est au taux de 1AU\$ = 0,64€ (1€ = 1,56AU\$). Comptez, par semaine, entre 30 et 100€/nourriture, 7 à 15€/dépenses GSM, jusqu'à

35€/abonnement transports et 10€ à 14€/ticket de cinéma. Certains Etats comme le Queensland, l'Australie méridionale ou l'Australie occidentale sont moins chers.

- **Logement** : Pour les séjours de courte durée, la solution la moins chère est le camping (9 à 25€/nuit) ou les auberges de jeunesse *backpackers* (12 à 80€/nuit), www.hihostels.com. Pour un logement de plusieurs semaines/mois, consultez les sites de recherche d'appartements (200 à 400€/semaine) www.domain.com.au ou www.realestate.com.au ou de colocations (55 à 350€/semaine) www.flatmatefinders.com.au Ou encore loger en famille d'accueil (100 à 250€) ou en résidence universitaire (105 à 250€/semaine)
- **Soins de santé** : Pour un séjour temporaire, la CEAM couvre vos soins de santé. Si vous êtes étudiant, les frais d'inscription dans un établissement scolaire australien incluent l'*Overseas Student Health Cover* (OSHC qui est une Couverture santé des étudiants). Celle-ci permet de n'avoir à prendre en charge aucun frais médical ou d'hospitalisation. Pour un plus long séjour, vous pouvez obtenir une carte Medicare, mais elle ne couvre pas tous les frais. Sachez que les frais médicaux sont élevés, veillez à avoir une bonne assurance.
<https://www.humanservices.gov.au/individuals/services/medicare/reciprocal-health-care-agreements>
- **Transports** : On roule à gauche! Partez avec un permis de conduire international (à demander à votre commune) Avoir une voiture ou un van est le moyen le moins cher de voyager en Australie. Des compagnies de bus proposent des trajets à travers le pays, mais les distances sont grandes et l'avion est parfois moins cher grâce au low-cost. Utilisez aussi les pass des transports en commun en ville.

Etudier en Australie

- **Quel type de visa faut-il ?** Vous ne pouvez pas faire la demande de visa avant d'avoir été accepté dans un établissement australien, avoir payé la totalité des frais (cours d'anglais) ou un semestre (cours techniques et universitaires) et avoir reçu votre e-COE (*electronic Confirmation Of Enrolment* – Confirmation d'inscription). Cette demande prend au minimum 4 mois. Elle peut se faire sur <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-listing>.
 - Visa touriste [ETA](#) / [e-Visitor](#) (gratuit) pour tout séjour de maximum 3 mois en vue de suivre des cours ou faire du volontariat.
 - Visa étudiant (à partir de 395€) d'une durée équivalente à celle de vos cours. Avec ce visa vous pouvez étudier pendant plus de 3 mois et travailler jusqu'à 40h/14 jours et à temps plein pendant les congés scolaires. La demande de ce visa se fait 4 mois avant le début des cours. La demande de visa étudiant peut se faire en ligne <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-listing/student-500>.
 - [Visa vacances travail](#) (± 310€), pour les personnes âgées de 18 à 30 ans, valable 12 mois max. Il vous autorise à travailler maximum 6 mois pour le même employeur, ainsi qu'à suivre des cours d'anglais jusqu'à 4 mois.
- **Suivre des cours d'anglais, c'est possible ?** De nombreuses écoles de langues privées pour étudiants existent en Australie. En Belgique, différents organismes proposent des [séjours linguistiques](#)
 - **A quelles conditions ?** La plupart des séjours linguistiques sont accessibles à partir de 15 ans
 - **Comment trouver une école de langues ?** Les agences

de séjours linguistiques sont en contact avec des écoles sur place et proposent des séjours avec des cours ou des packages (cours de langues + jobs ou au pair ou volontariat social ou Cambridge exam, etc. En famille d'accueil ou colocation par exemple).

- **Combien cela coûte-t-il ?** Tout dépend du nombre d'heures et du type de cours (tels que le Cambridge, le Toefl). Le prix peut dépasser les 500€/semaine. Dans le cadre d'un séjour linguistique, cela peut coûter jusqu'à 7000€ pour 12 semaines (cours, logement et repas).
- **Suivre une année secondaire à l'étranger, est-ce réalisable ?** A partir de 15 ans, vous pouvez suivre des cours en secondaire pendant 1 trimestre, 1 semestre ou une année scolaire. Vous pouvez partir si vous avez l'accord de votre école secondaire. Il est conseillé de prendre contact avec le Service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'à votre retour, vous soyez sûr de pouvoir réintégrer le système scolaire sans problème. Vous pouvez aussi partir faire une 2ème rhéto.
 - **Comment s'organise l'enseignement secondaire ?** En Australie, les études secondaires durent de 5 à 6 ans selon les Etats, d'abord en *Secondary school* (ou *High school*), puis en *Senior secondary school* (ou *College*). L'année scolaire est décalée par rapport à la nôtre : elle commence en février et se termine en novembre. Toutes les écoles proposent 8 cours de base : math, anglais, sciences, art, sciences sociales, langues étrangères, technologie, éducation physique. Les agences proposant des programmes scolaires en Australie, alignent votre séjour avec l'année scolaire en Belgique.
 - **A quelles conditions ?** Il faut avoir au minimum 15 ans et un niveau intermédiaire en anglais (A2-B1).

- **Comment trouver une école ?** Plusieurs organismes de [séjours linguistiques](#) proposent des programmes d'année scolaire à l'étranger. Le site www.studyinaustralia.gov.au donne des informations détaillées sur les études et les adresses des écoles.
- **Combien ça coûte ?** Les prix varient entre 5000€ et 20000€/an en fonction du type d'école (privée ou publique), mais aussi de la durée et du programme.
- **Faire des études supérieures en Australie, est-ce envisageable ?** Oui, d'autant que les universités australiennes proposent un enseignement de qualité. Il faut évidemment avoir une très bonne connaissance de l'anglais.
 - **Comment s'organise l'enseignement supérieur ?** Il y a 2 filières d'enseignement supérieur : les universités et les formations professionnelles (*Vocational Education and Training*). L'année universitaire est fixée selon le calendrier de l'hémisphère sud et divisée en 2 semestres (ou parfois en 3 trimestres). Le 1er semestre se déroule de fin février à fin juin, le 2ème semestre de mi-juillet à fin novembre. Il est possible de commencer un cursus soit par l'un soit par l'autre et étudier une année scolaire complète. Les études sont gérées différemment selon les Etats qui ont chacun leur propre Ministère! Il n'y a pas de mécanisme de reconnaissance automatique des diplômes. C'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui procède aux équivalences de diplômes étrangers pour les personnes qui souhaitent entreprendre ou continuer des études ou encore exercer une profession en Belgique.
 - **A quelles conditions ?** Il est indispensable de passer un examen IELTS ou TOEFL pour être admis dans les universités australiennes et ainsi

prouver sa capacité à étudier en anglais. Ces examens peuvent être passés en Belgique. Vous devez être accepté dans une université, avoir suffisamment de ressources financières pour payer votre voyage, vos frais de scolarité et de séjour et avoir une assurance santé.

- **Comment trouver une université ?** 41 universités sont répertoriées sur le territoire australien. Les sites www.universitiesaustralia.edu.au et www.studyinaustralia.gov.au donnent de nombreuses informations sur les études et les adresses des universités.
- **Combien ça coûte ?** Le minerval varie entre 10000 et 25000€ selon l'université et la matière étudiée. Les différentes bourses d'études ou aides financières, soit publiques, soit privées sont listées sur la page : <http://www.studyinaustralia.gov.au/global/australian-education/scholarships>

Travailler en Australie

Vous voulez travailler et voyager en Australie ou travailler dans un domaine spécifique? Différentes possibilités existent. En Australie, le contrat de travail est soit oral soit écrit; les salariés étrangers ont en général un contrat de travail écrit pour les formalités du permis de travail. Ce sont les *National Employment Standards* (NES), les *Awards*, les *Enterprise Agreements* ou les *Registered Agreements* qui fixent le salaire minimum, les rémunérations et conditions de travail. Les barèmes des salaires sont très variables en fonction des postes et des responsabilités. Les moins de 21 ans ont des salaires Junior (inférieurs de 20 à 40% aux autres). La durée légale du travail est de 38h/semaine.

- **Quel type de visa faut-il ?** Il y a différents types de visa pour travailler en Australie.

- **Visa Vacances Travail** ou *Working Holiday Visa* ou Visa 417 (310€) : C'est celui dont nous parlons ci-dessous parce qu'il s'adresse aux jeunes.
 - **Visa de travail temporaire** (qualifié) ou *Temporary Skills Shortage visa* (815€) : Ce visa permet de rester jusqu'à 4 ans sur le territoire. Il est lié au poste pour lequel le visa a été obtenu.
 - **Visa d'affaires** ou *Business Innovation and Investment* (1670€ à 3460€) : Il est octroyé dans le cadre d'une activité professionnelle, pour laquelle vous seriez amené à voyager en Australie de manière temporaire ou permanente.
 - **Visa pour études** : Vous serez autorisés à travailler 40h/14 jours pendant les périodes de cours et à temps plein pendant les vacances scolaires.
- **Je voudrais voyager et travailler en Australie, comment faire ?** C'est possible avec le Visa vacances travail. Le VVT est valable 1 an mais vous pouvez travailler au maximum 6 mois pour le même employeur et étudier maximum 4 mois. Vous pouvez éventuellement postuler pour un second VVT, si vous pouvez justifier de 3 mois de travail spécifique (fruit-picking, plantation ou forêt, pêche et perlage, exploitation minière, construction) en fonction de la région où vous avez travaillé ou demandé une dérogation pour travailler plus de 6 mois chez un employeur. La demande se fait sur [le site du gouvernement australien](#).
 - **A quelles conditions ?** Avoir entre 18 et 30 ans, la raison principale doit être le tourisme, il faut un passeport valide, faire la demande en dehors de l'Australie, être ressortissant belge, disposer d'une assurance voyage, disposer de suffisamment d'argent pour les 3 premiers mois du séjour AU\$ 5000 (±3.200€) pour obtenir le VVT.
 - **Comment trouver un travail avec le VVT ?** Il vous faudra évidemment un *resume* ou CV en anglais. Vous

devez parler convenablement l'anglais. Un compte en banque et un numéro de gsm sont pratiquement indispensables ainsi que le *Tax File Number*, c'est un numéro unique qui vous identifiera en tant que travailleur australien (délivré par l'Australian Taxation Office).

En Australie, des emplois peu qualifiés sont disponibles. Les voyageurs en VVT travaillent souvent dans le fruit-picking (récoltes, cueillettes, vendanges) ou dans le Wwoofing (travail bénévole dans les fermes bio) <https://wwoof.com.au>. A noter que le Wwoofing permet de renouveler le VVT pour une 2ème année. Vous pouvez aussi trouver un emploi dans la restauration (barman, serveur...) ou dans une boutique (de surf ou de vêtements). Les agences d'intérim proposent du travail dans les secteurs informatique, médical, secrétariat, etc. Et si vous aimez vous occuper d'enfants et avez envie de vivre dans une famille australienne, le travail au pair est tout indiqué.

- **Travailler en Australie à long terme, est-ce possible ?** Oui, mais les conditions sont plus strictes que pour le VVT. Il existe de nombreux *Working and skilled visas* (Visas de travail et qualifiés) adaptés à la situation de chaque travailleur migrant pour l'Australie. Ceux-ci sont répertoriés par catégorie sur le site : <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-listing>. Certains de ces visas permettent à la famille du travailleur étranger de pouvoir obtenir un visa temporaire pour lui rendre visite.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Partir au Royaume-Uni

Petit carnet pratique

Le Royaume-Uni (UK-United Kingdom) est constitué de la Grande-Bretagne (l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles) et de l'Irlande du Nord.

Il est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 (**Brexit**) et la période transitoire a cessé le 31 décembre 2020. Un accord de coopération est toutefois appliqué. (L'Irlande au sud ou Eire est autonome et fait toujours partie de l'UE)

- **Carte d'identité/Passeport** : La carte d'identité est suffisante pour voyager moins de 6 mois en tant que touriste jusqu'au 1er octobre 2021. Au-delà, un passeport valide est nécessaire.
- **Visa** : Ils sont différents si vous partez pour étudier

(*Student visa, Child student visa, Short-term study visa, Graduate visa*) ou pour travailler (*Skilled Worker visa, Health and Care Worker visa, Short-term work visa, Youth mobility scheme visa*)

Vérifiez de quel type de visa vous avez besoin via ce lien: <https://www.gov.uk/check-uk-visa>

- **Langues** : On y parle l'anglais dans tout le pays mais aussi d'autres langues régionales officielles: le cornique (dans les Cornouailles), le gaélique écossais et le scots en Ecosse, le gaélique irlandais et le scots d'Ulster en Irlande du Nord, le gallois au Pays de Galles.
- **Argent** : La Livre Sterling (GBP) est au taux de 1£=1,64 1,15€ (1€=0,86£). Le coût de la vie est plus élevé au Royaume-Uni, Londres et le sud du pays en particulier. Comptez, par mois, entre 900€ et 4000€/logement, dépenses nourriture et gsm ; 20€ à 240€/abonnement transport en commun ; 4€ à 22€/place de cinéma. Abonnement téléphonique et internet varient en fonction des besoins et du lieu de résidence. Faites attention aux frais d'itinérance (*roaming*) lors de vos d'appels, sms, mms, données mobiles utilisées. La *Council Tax* (taxe d'habitation) varie d'une région à l'autre. Les étudiants colocalitaires et ceux qui sont en résidence universitaire, ne doivent rien payer. La carte d'étudiant internationale (Isic) donne plein d'avantages. Vous devez déclarer à la douane les marchandises importées.
- **Logement** : Pour les étudiants, le logement en résidence universitaire est le moins cher mais il y a beaucoup de demandes (2500€/an à 5500€/an). Une chambre en colocation coûte entre 300€ et 600€/ mois. Une chambre chez l'habitant environ 600€/mois. Pour des séjours plus courts, auberges de jeunesse et camping ne sont pas chers, un peu plus les bed & breakfast.
- **Soins de santé** : Si vous partez pour un court séjour, renseignez-vous auprès de votre mutuelle si les soins de

santé peuvent être couverts en partie ou prenez une assurance voyage privée. Si vous restez plus de 6 mois, vous aurez accès aux Services nationaux de Santé NHS et bénéficierez de traitements médicaux gratuits (excepté les prescriptions, les soins dentaires et des yeux)

- **Transports** : On roule à gauche ! Le permis belge est reconnu. En ville, utilisez les transports en commun (le métro est cependant cher à Londres). Pour de plus longs trajets, le train est plus rapide, mais plus cher que le bus.

N'oubliez pas un adaptateur pour utiliser vos chargeurs et appareils électriques !

Etudier au Royaume-Uni

- **Suivre des cours d'anglais ?**

Le visa n'est pas nécessaire pour tout séjour touristique ou linguistique/études mobilité non-diplômante sans domiciliation de moins de 6 mois. A partir du 1er octobre 2021, un passeport sera par contre obligatoire !

Si vous désirez étudier au Royaume-Uni, vous devez absolument introduire votre demande de visa plusieurs mois à l'avance. La procédure est possible via l'application

<https://www.gov.uk/guidance/using-the-uk-immigration-id-check-app>

– Visa étudiant pour apprendre l'anglais « **Short-term study visa** » dans un établissement agréé (186£ – 215€)

<https://www.gov.uk/visa-to-study-english/your-cours>

– Visa étudiant « **Student visa** » (+ 18 ans) pour les séjours d'études de + 11 mois (348£ – 400€)

– Visa étudiant enfant « **Child student visa** » (4-17 ans) pour les séjours d'études de + de 11 mois dans une école indépendante (348£ – 400€)

Pour obtenir ces 2 types de visa, il faut en plus prouver avoir un niveau d'anglais B2, l'intention de

faire des études au Royaume-Uni, reçu l'offre d'un établissement d'enseignement reconnu, des moyens de subsistance suffisants/an (9207£ à 12006£ – 10000€ à 13500€) Mais aussi une autorité parentale et un hébergement prévu pour les mineurs.

Avec un visa étudiant, il n'est pas possible de travailler sauf exceptions. Les restrictions seront précisées dès réception du visa :

https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/longer_than_six_months

– Visa temporaire « **Graduate visa** » (disponible à partir du 1er juillet 2021) pour étudiants diplômés du supérieur au Royaume-Uni et désirant travailler maximum 2 ans

S'ajoute au prix d'un visa, le forfait sanitaire « *Healthcare surcharge* » de 470£ (+530€)

Plus d'infos sur les visas :
<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/student-visas> ;

<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/tourist-short-stay-visas> ;

<https://www.wbi.be/fr/news/news-item/brexit-quelles-conséquences-vous>

▪ **Suivre des cours d'anglais ?**

Au Royaume-Uni, de nombreuses écoles privées proposent des cours de langues classiques ou des cours en vue de la préparation au test de langue européen. Beaucoup d'entre elles sont accréditées par le British Council, qui est une organisation gouvernementale dont le but est d'établir des relations internationales entre le Royaume-Uni et les autres pays, il y a un bureau local du British Council dans différents pays :
www.britishcouncil.org

– **A quelles conditions ?** Les cours de langues sont, généralement, accessibles dès l'âge de 7 ans.

– **Comment trouver une école de langue**

? <https://study-uk.britishcouncil.org/> (liste des écoles de langues accréditées par le British Council) ou via les organismes de séjours linguistiques www.jeminforme.be (rubrique Mobilité) qui proposent des séjours sur mesure (ex: cours+logement+transport)

– **Combien cela coûte-t-il ?** 25€ à 1000€/semaine (variable en fonction du nombre d'heure de cours). Les jeunes terminant la rhéto et domiciliés en Région wallonne peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du plan Langues <https://www.leforem.be/particuliers/immersion-langues-ecole-secondaire-superieur.html>. Le Bureau international jeunesse www.lebij.be propose également des bourses pour un séjour d'immersion linguistique au Royaume-Uni.

▪ **Suivre une année secondaire ?**

Vous pouvez suivre un semestre ou une année scolaire dans un *College* dès 16 ans, si vous avez l'accord de votre école secondaire. Assurez-vous, auprès du Ministère de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de pouvoir réintégrer le système scolaire sans problème. Renseignez-vous sur le Programme Expedis.

– **Comment s'organise l'enseignement secondaire ?**

L'enseignement secondaire, s'étend de la 7^e à la 11^e année, pour les élèves âgés de 11 à 16 ans. Il y a des écoles publiques (*State schools*) et privées (*Private schools*). Les élèves qui réussissent ce cycle d'études reçoivent le GCSE (*General Certificate of Secondary Education*), équivalent au CE2D (Certificat d'enseignement du Second Degré) en Belgique. C'est alors la fin de l'enseignement obligatoire au Royaume-Uni. Ceux qui souhaitent accéder aux études supérieures doivent obtenir le diplôme GCEA-level (*General Certificate of Education Advanced level*) en 2 ans, équivalent au CESS belge, auprès d'un *Sixth Form Centre* ou d'un *College*. En Ecosse, il faut obtenir le *Higher Grades* en 2 ans.

– **A quelles conditions ?** Pour suivre un semestre ou une année académique, il faut être âgé au minimum de 16 ans et avoir un niveau d'anglais suffisant.

– **Comment trouver une école secondaire ?** Les organismes de séjours linguistiques proposent d'organiser un séjour sur mesure (inscription, hébergement, transport) www.jeminforme.be (rubrique Mobilité). Vous pouvez aussi chercher via <https://www.gov.uk/browse/education> ou via le bureau local du British Council.

– **Combien cela coûte-t-il ?** A partir de 4.500€/an pour l'inscription dans un College. Le séjour sur mesure (inscription et hébergement) peut coûter à partir de 11.000€/année scolaire. Les jeunes terminant la rhéto et domiciliés en Région wallonne peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du plan Langues <https://www.leforem.be/particuliers/immersion-langues-ecole-secondaire-superieur.html>

▪ **Faire des études supérieures, est-ce envisageable ?**

Pour cela, il faut avoir un bon niveau d'anglais et prévoir un budget suffisant pour séjourner au Royaume-Uni. Si vous suivez déjà des études supérieures, en Belgique, vous pouvez faire appel au FAME (Fonds d'aide à la mobilité étudiantes) avec le responsable Erasmus+ de votre établissement ou encore (sous réserve) au Learning Exchange vers le pays de Galles. Le programme Erasmus + n'est plus disponible pour la période 2021-2027.

– **Comment s'organise l'enseignement supérieur ?** Il y a les universités et les *Colleges of higher education* qui alternent formation pratique et études. Le premier cycle d'études *undergraduate* conduit au diplôme de *Bachelor's degree* ou *First Degree* en 3 ans (4 ans en Ecosse), le deuxième cycle conduit au diplôme de Master en 1 ou 2 ans. Les *Further Education Colleges* permettent de suivre un enseignement professionnel. Il est aussi possible de suivre des études universitaires à distance grâce à

l'*Open University*.

– **A quelles conditions ?** Etre en possession d'un diplôme équivalent au A-Level (www.enic-naric.net), avoir eu de bons résultats, des lettres de recommandations de vos professeurs, prouver un niveau suffisant en anglais par la réussite d'un test européen de langue comme le IELTS, TOEFL, TOEIC ou le Cambridge ESOL (ils peuvent être passés au Royaume-Uni ou en Belgique). Enfin, introduire un formulaire d'admission auprès de l'*University and Colleges Admissions Service* www.ucas.com de préférence avant le 15 janvier de l'année précédant celle que vous voudriez entamer.

– **Comment trouver une école supérieure ou une université ?** Consultez le site de l'UCAS (*University and Colleges Admissions Service*) www.ucas.com ou www.educationuk.org ou prenez contact avec le British Council en Belgique ou dans votre pays www.britishcouncil.org

– **Combien ça coûte ?** Les étudiants belges ne bénéficient plus des réductions, bourses ou prêts octroyés aux étudiants britanniques. Les frais de scolarité vont de 12000 à 46000€/an en Angleterre, Ecosse et Pays de Galles, en fonction de l'université, du type et niveau d'études.

Travailler au Royaume Uni

Les ressortissants belges et de l'EEE doivent introduire une demande de visa s'ils désirent rester vivre et travailler plus de 6 mois au Royaume-Uni. Selon la Convention de Lisbonne, les diplômes belges sont toujours reconnus. Par contre, une procédure d'équivalence doit être faite pour les qualifications professionnelles.

Pour travailler au Royaume-Uni, vous devez posséder un numéro d'assuré social (*Insurance Number*). Un contrat de travail écrit est obligatoire et doit être remis au plus tard dans les 2 mois suivant l'engagement. La rémunération doit être égale ou plus que le barème du salaire min. national (8,91£/heure

pour les 23 ans et plus). Vous devrez également prouver votre connaissance de l'anglais et le fait que vous disposez de ressources nécessaires pour vivre lors de votre arrivée. La durée légale de travail est de max. 48h/sem. et de max. 40h/sem. pour les jeunes de moins de 18 ans.

▪ **Quel type de visa faut-il ?**

Le visa n'est pas nécessaire pour tout séjour touristique sans domiciliation de moins de 6 mois. A partir du 1er octobre 2021, un passeport sera par contre obligatoire !

Le Royaume-Uni a instauré une politique d'immigration choisie avec le visa à points. Il est préférable de faire la demande quelques mois à l'avance, cette procédure est possible via l'application <https://www.gov.uk/guidance/using-the-uk-immigration-id-check-app>

– Visa de travailleur qualifié « **Skilled Worker visa** » d'une durée maximale de 5 ans (610 £ à 1408 £ – 700€ à 1620€ + supplément soins de santé « *Healthcare surcharge* » à 624 £/an – 715€ + moyens de subsistance à l'arrivée 1270 £ – 1460€)

<https://www.gov.uk/skilled-worker-visa/how-much-it-costs>

Pour obtenir ce visa, il faut atteindre un certain nombre de points basés sur les qualifications, la connaissance de l'anglais (B1), l'offre d'un employeur britannique agréé par Home Office, un salaire minimum par an (25600£ – 28500€, sauf pour les métiers en pénurie de main-d'œuvre).

Plus d'infos sur la prolongation du visa :

<https://www.gov.uk/settle-in-the-uk/y/you-have-a-work-visa/tier-2-general-visa>

Avec un visa étudiant, il n'est pas possible de travailler sauf exceptions. Les restrictions seront précisées dès réception du visa :

https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/longer_than_six_months ;

https://www.gov.uk/check-uk-visa/y/belgium/study/six_months_or_less ;

Plus d'infos sur les visas :

<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/work-visas> ;

<https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/tourist-short-stay-visas> ;

<https://www.wbi.be/fr/news/news-item/brexit-quelles-conséquences-vous>

- **Où trouver un emploi ?**

Le bassin économique et de l'emploi du Royaume-Uni se trouve essentiellement dans le Sud Est(Londres et Kent) dans l'Est (Cambridge) et dans le Nord-Ouest (Manchester, Liverpool, Leeds) de la Grande-Bretagne.

On retrouve dans ces régions une plus forte demande de main-d'œuvre et de grandes entreprises de production. En Écosse et en Irlande du Nord le taux de chômage est beaucoup plus élevé étant donné qu'il y a peu d'activité économique, mais certains secteurs sont en pénurie tels que la construction, l'agriculture, la pêche, les services de santé, d'éducation...

- **Dans quel secteur d'activité peut-on trouver un emploi ?**

Depuis quelques années, certains secteurs sont en pénurie de main-d'œuvre notamment celui de la santé, santé publique, sciences, ingénierie, informatique, éducation, artistique. L'accès à un emploi stable est donc plus facile pour un étranger qualifié. Toutefois, il ne faut pas être qualifié et avoir un niveau d'étude universitaire pour trouver un emploi. Il existe aussi de nombreux emplois à temps partiel.

- **Comment trouver un emploi ?**

En surfant sur les sites de recherche tels que : www.totaljobs.com, www.amber-jobs.co.uk, www.cv-library.co.uk. Épluchez aussi les petites annonces dans "The Times", "The Daily Telegraph", "Financial Times", "The independent", "The Guardian", "Metro". Il existe également des services emploi mis en place par le gouvernement tel que les Jobcentres en

Grande - Bretagne

<https://www.gov.uk/contact-jobcentre-plus> et en Irlande du Nord

<https://www.jobcentreonline.com/JC0LFront/Home.aspx>. Ces services proposent des offres d'emploi pour tous types de secteur d'activité dans tout le Royaume Uni, on les retrouve principalement dans les grandes villes. Vous pouvez aussi vous adresser aux différents cabinets de recrutement (www.rec.uk.com) présents sur le territoire. Les entreprises organisent des salons de l'emploi ou des forums de l'emploi dans le but de recruter du personnel. Le Nation Careers Service est également disposé à répondre à toutes questions en matière d'emploi <https://nationalcareersservice.direct.gov.uk>.

▪ **Comment trouver un job étudiant ?**

C'est plus difficile de travailler en tant que jobiste avec le nouveau visa étudiant, tout dépend des études que vous poursuivez et de la période durant laquelle vous voudriez travailler. Privilégiez toutefois les vacances scolaires et le secteur de la vente, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'animation, du tourisme et de l'agriculture. Vous trouverez ces annonces dans les journaux ou sur les sites internet consacrés aux jobs : www.summerjobs.co.uk; www.nannyjob.co.uk; www.seasonworkers.com; www.leisurejobs.com; <http://www.fruitfuljobs.com/>;...

MAJ 2021

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

▪ [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be



.brussels 
au coeur de l'emploi

